

DECISION

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1111-2 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération N° 18-2022 du Conseil Municipal de la Commune de Pont-Audemer en date du 19 février 2022 portant délégation au Maire concernant la passation des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'achat d'un véhicule électrique pour le compte des services de la Ville de Pont-Audemer,

CONSIDERANT la nécessité de souscrire à un contrat de location de batterie pour le fonctionnement dudit véhicule,

Le Maire,

DECIDE de signer le contrat d'achat Renault Occasions, émis le 24/05/2022, par la société GUEUDET AUTO NORMANDIE sis 69 Route d'Honfleur ST GERMAIN VILLAGE 27500 PONT-AUDEMER, pour l'achat d'un véhicule RENAULT ZOE R-90-Business immatriculée FJ941NA pour le compte de la Ville de Pont-Audemer.

Le montant total de l'achat par paiement comptant est de 15 000,00€ TTC.

DECIDE de signer le contrat de location n° E8823302, émis le 24/05/2022, par la société DIAC LOCATION sis 14 Avenue du Pavé-Neuf 93168 NOISY LE GRAND CEDEX pour une batterie rechargeable BATLR ZE FLEX pour RENAULT ZOE R-90-Business pour le compte de la Ville de Pont-Audemer, durant 1 an.

Le montant de la location est de 81.84 € TTC/an.

Fait à Pont-Audemer le 20 Juillet 2022,
Le Maire,



Alexis DARMOIS